



Cette 67^e lettre mensuelle *UNC INFOS* rend compte des résultats des diverses consultations qui se sont déroulées lors de l'assemblée générale statutaire ! Les associations départementales recevront au cours du mois de juin le procès-verbal officiel. Le 1^{er} septembre prochain, le fichier des abonnés à *La Voix du Combattant* migrera de la société OPEN basée à Tours vers la société EDIIS, dont le siège social est installé à Chantilly (60). Cette migration entraînera inévitablement quelques modifications et peut-être nécessitera une période de réglage. Nous ferons le maximum pour que cela se passe le mieux possible, mais il importe que les associations départementales prennent connaissance des informations que nous avons déjà diffusées ou que nous diffuserons, et réagissent chaque fois dans les délais demandés. C'est la condition du succès !

Philippe Schmitt
Directeur administratif du siège national

ACTUALITES : ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

A l'occasion de l'assemblée générale statutaire, qui a eu lieu le samedi 20 mai de 9h30 à 13h00 à l'Ecole Militaire à Paris, et conformément aux statuts en vigueur, il a été procédé aux consultations suivantes :

→ Rapport moral et d'activités 2016 :

AG/2017		
Inscrits	251	
Votants	241	
Nul	0	
Exprimés	241	A/G 2016
Oui	239	233
Non	2	15

→ Rapport financier 2016 :

AG/2017		
Inscrits	251	
Votants	241	
Nuls	4	
Exprimés	237	AG/2016
Oui	237	223
Non	0	25

Le rapport moral et d'activités 2016 est adopté à la quasi-unanimité des suffrages exprimés. Le rapport financier 2016 est approuvé à 100% des suffrages exprimés !

→ Projet de budget 2017 rectifié :

AG/2017	
Inscrits	251
Votants	241
Nuls	8
Exprimés	233
Oui	231
Non	2

→ Budget prévisionnel 2018:

AG/2017	
Inscrits	251
Votants	241
Nuls	6
Exprimés	235
Oui	225
Non	10

Le projet de budget 2017 a dû subir quelques modifications suite à de nouvelles données. C'est ce budget rectifié, qui était soumis au vote de l'AGS. Celle-ci l'a validé à la quasi-unanimité. Le budget prévisionnel 2018 est adopté à 95% des suffrages exprimés.

→ Motion de législation :

AG/2017		
Inscrits	251	
Votants	241	
Nuls	2	
Exprimés	239	A/G 2016
Oui	237	237
Non	2	0

→ Déclaration d'action civique :

AG/2017		
Inscrits	251	
Votants	241	
Nul	0	
Exprimés	241	A/G 2016
Oui	236	230
Non	5	7

La motion de législation et la déclaration d'action civique sont adoptées, comme chaque année, à une très forte majorité.

→ Mission complémentaire confiée au cabinet Emergence résultat 2016 :

AG/2017	
Inscrits	251
Votants	241
Nuls	15
Exprimés	226
Oui	224
Non	2

→ Mandat de 6 ans à compter des comptes 2017 au profit du cabinet Emergence :

AG/2017	
Inscrits	251
Votants	241
Nuls	19
Exprimés	222
Oui	206
Non	16

Le mandat de commissaire aux comptes, confié au cabinet HOCHÉ, s'est terminé avec l'exercice 2015. Un nouveau mandat aurait dû être voté à l'AG de Bordeaux, ce qui n'a pas été le cas. Pour corriger cette erreur concernant les comptes 2016, le conseil d'administration national a voté « une mission complémentaire » au profit du cabinet EMERGENCE qui devait être confirmé par un vote positif de l'AGS.

De plus, le conseil d'administration national proposait de confier à cette même société un nouveau mandat pour 6 ans et soumettait cette décision au vote de l'AGS.

→ Projet de modification des statuts et RI version 2017 :

AG/2017	
Inscrits	251
Votants	231
Nuls	11
Exprimés	221
Oui	188
Non	33

L'article 18 des statuts de 1997 stipule que les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés. Dans ce cas, il était nécessaire de réunir 161 voix. Avec 188 suffrages favorables, le projet de modification des statuts et règlement intérieur est adopté.

Délégation attribuée à Alain GUTH :

AG/2017	
Inscrits	251
Votants	236
Nuls	4
Exprimés	232
Oui	212
Non	22

Délégation attribuée à Patrick ALLIX :

AG/2017	
Inscrits	251
Votants	241
Nuls	12
Exprimés	229
Oui	177
Non	52

Délégation est donnée aux 2 représentants de l'UNC, pour apporter des modifications aux statuts,

susceptibles d'être demandées par le ministère de l'Intérieur ou le Conseil d'Etat et dont il sera rendu compte aux membres de l'assemblée générale.

Ⓞ Renouvellement du 2^e tiers du conseil du conseil d'administration

1^{er} collège

Membres proposés par le conseil d'administration

	AG/2017
Inscrits	251
Votants	231
Nuls	15
Exprimés	216
Patrice Hébuterne (UNC 14) <i>sortant</i>	202 élu
Bruno Gabellieri (UNC 77) <i>sortant</i>	180 élu
Patrick Allix (UNC 22) <i>sortant</i>	179 élu

1^{er} collège :

Les trois candidats sortants sont reconduits.

2^e collège :

Deux candidats sortants ne sont pas réélus.

Les entrants sont Denis Bevilacqua (UNC 31, Soldat de France), Dominique Germain (UNC 67, OPEX), Jean-Pierre Thème (UNC 37, OPEX) et Serge Lancelle (UNC 80, AFN).

2^e collège

Membres proposés par les associations ou fédérations départementales

	AG/2017
Inscrits	251
Votants	238
Nuls	7
Exprimés	231
Pierre Saint-Macary (UNC 66) <i>sortant</i>	177 élu
Denis Bevilacqua (UNC 31)	175 élu
Claude Perrier (UNC 35) <i>sortant</i>	171 élu
Dominique Germain (UNC 67)	149 élu
Gérard Mangin (UNC 25) <i>sortant</i>	138 élu
Jean-Pierre Thème (UNC 37)	136 élu
Serge Lancelle (UNC 80)	129 élu
Charles L'Huillier (UNC 57) <i>sortant</i>	97
Jean-Pierre Fauck (UNC 59)	85
Lucien-Louis Bayle (UNC 75) <i>sortant</i>	64
Grégory Dupuis (UNC 74)	64
Georges Thibaut (UNC 59)	53
Joseph Sauer (UNC 57)	46
Michel Cottignies (UNC 34)	29

FONCTIONNEMENT INTERNE



➡ TARIF DE L'ABONNEMENT A LA VOIX DU COMBATTANT

Lors de sa réunion le 19 mai dernier, le conseil d'administration de l'UNC a longuement débattu de la situation financière de *La Voix du Combattant*. Prenant en compte la prochaine augmentation des tarifs postaux déjà annoncée pour le 1^{er} janvier 2018 et l'augmentation des coûts de routage dus à l'obligation d'utiliser des enveloppes « écologiques », le conseil d'administration national a décidé d'augmenter à compter du 1^{er} janvier 2018, de 0,10€ le tarif d'un numéro pour les adhérents de l'UNC et de 0,20€ pour les non-adhérents. A compter du 1^{er} janvier 2018, l'abonnement annuel sera donc de 9,00€ pour les adhérents UNC et de 18,00€ pour les non - adhérents. L'objectif de cette augmentation est de sortir *La Voix du Combattant* de la « zone rouge » ! Même à 0,90€ le numéro, comme cela était démontré dans *l'UNC INFOS* précédent, *La Voix du Combattant* défie encore toute concurrence !

➡ MIGRATION DES FICHIERS D'ABONNES DE LA VOIX DU COMBATTANT

Quelques informations qu'il importe de lire et de retenir !

⇒ Jusqu'au 15 août 2017, vous continuez à adresser à OPEN vos créations, modifications et suppressions à la société OPEN de Tours !

⇒ A compter du 16 août 2017, ces opérations seront à adresser à la société EDIIS.

⇒ Les responsables fichiers des associations départementales ont le choix entre deux solutions pour les créations, modifications et suppressions :

- soit continuer à adresser au nouveau prestataire les bordereaux sous diverses formes,
- soit avoir recours à un formulaire de saisie web qui va être mis en place permettant d'enregistrer sans délai toute opération.

⇒ Il est demandé aux associations départementales qui ne l'ont pas encore fait de faire connaître leur choix à l'adresse suivante : uncdir@unc.fr, sachant que ceux qui préféreront le maintien de la formule actuelle pourront par la suite accéder à la nouvelle fonctionnalité.

⇒ Les associations départementales qui préfèrent la première solution pourront soit s'adresser à EDIIS par voie postale (l'adresse postale leur sera communiquée), soit par messagerie (adresse numérique précisée dans quelques semaines). Dans cette hypothèse, un nouveau type de bordereau sera diffusé de même qu'un fichier excel « gabarit » pour ceux qui ont recours à cette formule.

→ **D'autres informations dans la prochaine UNC INFOS**

➔ QUELQUES RAPPELS ASSURANCE



- ➔ L'UNC est responsable de ses adhérents, bénévoles et personnes qui assistent aux cérémonies, notamment sur le bien-fondé de leur identité.
- ➔ Les conducteurs de bus bénévoles ne sont pas couverts par l'assurance de l'UNC.
- ➔ Pour les cérémonies, congrès, etc... un contrat « assurance annulation » peut être proposé par notre courtier d'assurance.
- ➔ Les locaux ne sont pas couverts par notre assurance ! Vérifier les conditions du bail ou du contrat signé.
- ➔ Expositions : l'assurance Responsabilité Civile ne couvre pas la valeur du matériel exposé à l'occasion d'une exposition.
- ➔ Pour l'organisation des méchouis, paëllas, etc..., par mesure d'hygiène alimentaire, l'assurance RC ne s'applique que pour les professionnels du métier. En préparant vous-même vos méchouis, paëllas, etc. ... ce sera à vos risques et périls !
- ➔ Rappel concernant les vestiaires : seuls les vêtements gardés et numérotés sont couverts par l'assurance RC. Par contre le contenu n'est pas assuré.

INFORMATIONS GENERALES

➔ SECURITE INFORMATIQUE

La sécurité informatique doit être l'affaire de tous ! Chaque adhérent de l'UNC est donc appelé à appliquer des gestes de base.

- ① Je ne mêle pas support personnel et ordinateur de l'association.
- ② J'efface les données sensibles sur les clés USB après chaque utilisation et je privilégie la transmission des fichiers par message électronique.
- ③ En cas de virus, j'alerte mes correspondants.
- ④ Sur Internet, je navigue que sur des sites connus.
- ⑤ Je crée des mots de passe impersonnels.
- ⑥ Je transmets mon adresse mail seulement à des personnes de confiance.
- ⑦ Je contrôle l'expéditeur, l'objet du mail, de la pièce jointe, la date et l'heure d'envoi avant ouverture.
- ⑧ Je verrouille ma session, même pour 2 minutes d'absence.

